

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE NICOLET-YAMASKA

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2022-02 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Le 16 mars 2022 le Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska a adopté le projet de règlement numéro 2022-02 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Le projet de règlement est relativement à une demande afin de revoir les usages de l'affectation Commerciale (Co1) de la municipalité de Sainte-Eulalie.

AVIS vous est par la présente donné qu'une commission, formée par les membres du Comité administratif de la MRC de Nicolet-Yamaska, tiendra une assemblée de consultation publique aux date, heure et lieu suivants :

Date et heure : Mercredi, le 6 avril 2022 à 13 h 30
Endroit : Salle du Conseil de la MRC de Nicolet-Yamaska
257-1, rue de Monseigneur-Courchesne à Nicolet

Au cours de cette assemblée, la Commission expliquera la nature des modifications et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

AVIS vous est également donné que copie de ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la MRC au www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca et au bureau de chacune des municipalités où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Nicolet, ce 17 mars 2022.



MICHEL CÔTÉ, Ph.D.
Directeur général et greffier-trésorier